

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2015/.....¹⁴⁶...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2015/016/AN
DU 27 JUILLET 2015

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2015/016/AN du 27 juillet 2015, portant autorisation de ratification de l'Accord relatif au financement du « Projet d'Amélioration des Services de Santé Primaire », signé le 26 juin 2015 entre la République de Guinée et l'Association Internationale pour le Développement (IDA).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le.....28 JUIL. 2015.....


Prof. Alpha CONDE